

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada ou au Japon

Legrand lance son introduction en bourse

- **Fourchette indicative de prix applicable au Placement Global et à l'Offre à Prix Ouvert : entre 17 euros et 19,75 euros par action**
- **Taille de l'Offre : environ 1,011 milliard d'euros sur la base du point médian de la fourchette de prix (après exercice de la Clause d'Extension).**
- **Nombre d'actions : jusqu'à 57.779.097 actions, représentant environ 20% du capital après augmentation de capital (après exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)**
- **Clôture de l'Offre prévue le 5 avril 2006 pour l'Offre à Prix Ouvert et le 6 avril pour le Placement Global**

Gilles Schnepf, Président Directeur Général de Legrand a déclaré en commentant l'opération :

"C'est avec enthousiasme que Legrand lance aujourd'hui son retour sur les marchés boursiers.

La mise en oeuvre au cours des trois dernières années de nombreuses initiatives visant à nourrir la croissance, réduire les coûts et optimiser les capitaux employés ont permis à Legrand d'augmenter de façon durable sa capacité à générer des cash flows tout en maintenant un niveau de rentabilité élevée, et à assurer l'autofinancement de son développement.

Résolument axé sur la croissance, le modèle économique de Legrand, qui a fait le succès du groupe par le passé, n'en est que renforcé et Legrand est aujourd'hui plus fort et plus entreprenant que jamais.

Au moment de franchir une nouvelle étape de son histoire, Legrand dispose de tous les atouts pour accélérer son développement et poursuivre durablement son objectif de création de valeur pour ses actionnaires."

Conditions générales de l'Offre

Legrand annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

L'introduction en bourse de Legrand comprendra :

- une offre d'actions nouvelles (l'« Offre ») comprenant :
 - un placement global destiné aux investisseurs institutionnels en France et à l'étranger (le « Placement Global ») ; et
 - une offre au public à prix ouvert en France, principalement destinée aux personnes physiques (l'« OPO ») ;
- une offre d'actions nouvelles réservées à GP Financière New Sub One SCS, titulaire d'obligations subordonnées au titre d'un prêt d'actionnaires ; et
- une offre d'actions nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés françaises du Groupe détenues, directement ou indirectement, à plus de 50% par la Société et adhérents d'un plan épargne groupe (l'« Offre Réservee aux Salariés »).

Modalités de l'Offre

L'Offre porte sur un nombre maximum de 57.779.097 actions (après exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, telles que définies ci-dessous), représentant environ 20% du capital social et des droits de vote de Legrand après augmentation de capital.

Le nombre exact d'actions nouvelles offertes sera déterminé sur la base du prix définitif de l'Offre.

Le Conseil d'administration pourra décider d'augmenter le nombre d'actions émises dans le cadre de l'Offre d'au maximum 15%, soit un nombre additionnel de 6.553.395 actions (la Clause d'Extension).

Lumina Parent Sàrl a également consenti à JP Morgan Securities Limited, au nom et pour le compte des Chefs de file et Teneurs de livre associés, agissant au nom et pour le compte des établissements garants, une Option de Surallocation, représentant un maximum de 15% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre (après exercice de la Clause d'Extension), soit un nombre additionnel de 7.536.404 actions existantes.

La fourchette indicative de prix par action offerte dans le cadre de l'Offre est comprise entre 17 euros et 19,75 euros.

Calendrier de l'Offre

L'Offre à Prix Ouvert en France débutera le 23 mars 2006 et devrait se clôturer le 5 avril 2006 à 17h30 heures (heure de Paris) pour les souscripteurs aux guichets et 23h59 (heure de Paris) pour les souscripteurs par Internet.

Le Placement Global débutera le 23 mars 2006 et devrait se clôturer le 6 avril 2006 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Le prix de l'Offre devrait être fixé le 6 avril 2006 et le début des négociations des actions Legrand sur le marché Eurolist d'Euronext Paris devrait avoir lieu le 7 avril 2006.

But de l'émission

L'Offre et l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ont pour objectif de permettre à la Société de procéder au refinancement d'une partie de son endettement, de poursuivre son développement en lui donnant accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités, notamment afin de poursuivre ses objectifs de croissance organique et de croissance externe, et de conforter sa stratégie.

Intermédiaires financiers

BNP Paribas, JP Morgan, Lehman Brothers International (Europe) et Morgan Stanley & Co. agissent en qualité de Chefs de file et Teneurs de livre associés.

Crédit Suisse Securities (Europe) Limited, Goldman Sachs International, HSBC Bank Plc et Société Générale agissent en qualité de Co-Chefs de file associés.

Calyon, Lazard Ixis et Oddo agissent en qualité de Co-managers.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus ayant reçu le visa n° 06-082 le 22 mars 2006 par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), composé du document de base enregistré sous le numéro n° I.06-009 le 21 février 2006 et d'une note d'opération, sont disponibles sans frais auprès de Legrand (128, avenue de Lattre-de-Tassigny, BP 523, 87045 Limoges Cedex France), ainsi que sur les sites Internet de Legrand (www.legrandelectric.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur la rubrique « facteurs de risque » du document de base et de la note d'opération.

Les personnes souhaitant obtenir plus d'informations peuvent appeler le Numéro Vert (gratuitement depuis un poste fixe) mis à leur service : **0 800 41 42 43**.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

(Visa n°06-082 délivré par l'Autorité des marchés financiers en date du 22 mars 2006)

Société émettrice

<i>Dénomination sociale</i>	Legrand
<i>Nationalité</i>	Française
<i>FTSE classification sectorielle</i>	2733 – Electrical components and equipment
<i>Code ISIN</i>	FR0010307819
<i>Mnémonique</i>	LR

Actions dont l'admission sur le marché Eurolist d'Euronext est demandée

Les actions de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A) est demandée sont :

- les 189.837.725 actions existantes (les « **Actions Existantes** ») composant le capital émis de la Société, d'une valeur nominale de quatre euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie ;
- un nombre de 43.689.298 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, susceptible d'être porté à un nombre maximum de 50.242.693 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, (les « **Actions Nouvelles** ») ;
- un nombre maximum de 33.862.914 actions nouvelles, susceptible d'être réduit à 27.309.519 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, (les « **Actions Nouvelles Réservées** ») à émettre dans le cadre d'une émission réservée à GP Financière New Sub 1 SCS ; et
- un nombre maximum de 6.433.824 actions de la Société à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et de certaines de ses filiales françaises par le biais du FCPE « Legrand CAP 2011 » (les « **Actions Nouvelles Réservées aux Salariés** »).

Le nombre d'Actions Nouvelles Réservées et d'Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sera déterminé en fonction du Prix de l'Offre qui sera fixé par le Conseil d'administration le 6 avril 2006 et, en ce qui concerne le nombre d'Actions Nouvelles Réservées, de l'exercice de la Clause d'Extension. Le nombre maximum d'Actions Nouvelles Réservées et d'Actions Nouvelles Réservées aux Salariés est calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 17 euros par action pour

les Actions Réservées et 13,60 euros par action pour les Actions Réservées aux Salariés.

Procédure d'introduction

Préalablement à la première cotation des actions de la Société, il est prévu que la diffusion des Actions Nouvelles dans le public soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »),
- un placement global destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant :
 - un placement en France, et
 - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du Livre II des règles de marché d'Euronext relatives aux règles particulières applicables aux marchés réglementés français, comme indiqué ci-dessous :

- un minimum de 10 % du nombre maximal d'Actions Nouvelles, seront offertes dans le cadre de l'OPO,
- un maximum de 90 % du nombre maximal d'Actions Nouvelles, seront offertes dans le cadre du Placement Global.

La répartition des Actions Nouvelles entre l'OPO, d'une part, et le Placement Global, d'autre part, est susceptible d'être ajustée dans les conditions suivantes en fonction de la nature de la demande :

- le nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur les Actions Nouvelles dans le cadre du Placement Global ;
- le nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur les Actions Nouvelles dans le cadre de l'OPO dans l'hypothèse où l'OPO ne serait pas entièrement couverte.

Le nombre définitif d'actions affectées à l'OPO d'une part, et au Placement Global d'autre part, sera arrêté en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés à l'article 321-115 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Dans l'hypothèse où le Placement Global ferait l'objet d'une clôture anticipée, les allocations initiales aux investisseurs institutionnels seront effectuées sous réserve d'une clause de reprise destinée à servir les demandes de souscription reçues dans le cadre de l'OPO.

Le nombre d'actions initialement offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté d'un nombre maximum de 7.536.404 actions de la Société en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation. Dans ce cas, le nombre total maximum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre sera porté à 57.779.097 actions.

Concomitamment à l'Offre, la Société procédera à une émission d'Actions Nouvelles Réservées aux Salariés dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés (l'« **Offre Réservée aux Salariés** »).

Actions objet de l'Offre

Nombre initial d'actions

Un nombre de 43.689.298 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne.

Clause d'Extension

En fonction de la demande, le Conseil d'administration de Legrand pourra décider, lors de la fixation du prix de l'Offre, d'augmenter de 15 % le nombre d'actions initialement offertes dans le cadre de l'augmentation de capital par appel public à l'épargne pour le porter à un nombre maximum de 50.242.693 actions.

Option de Surallocation

Lumina Parent Sàrl consentira à JP Morgan Securities Limited, au nom et pour le compte des Chefs de file et Teneurs de livre associés, agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions existantes représentant un maximum de 15% du nombre d'actions qui seront offertes dans le cadre de l'Offre, soit au maximum 7.536.404 actions supplémentaires, afin de couvrir d'éventuelles surallocations, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (l'« **Option de Surallocation** »).

Cette Option de Surallocation pourra être exercée à tout moment, en tout ou partie, par JP Morgan Securities Limited, au nom et pour le compte des Chefs de file et Teneurs de livre associés, agissant au nom et pour le compte des établissements garants, pendant une période de 30 jours suivant la date de clôture de la période de souscription, soit, à titre indicatif, au plus tard le 5 mai 2006.

Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre devrait se situer dans une fourchette indicative de prix comprise entre 17 euros et 19,75 euros par action. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette.

Le Prix de l'Offre définitif fera l'objet d'un communiqué de presse qui sera publié le 6 avril 2006.

Date de jouissance

Les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance à compter de la date

d'ouverture de l'exercice en cours, soit le 1^{er} janvier 2006.

Nombre d'actions maximum à émettre

Un nombre de 43.689.298 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, susceptible d'être porté à un nombre maximum de 50.242.693 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

Produit brut de l'émission

Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 18,38 euros), le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles s'élèverait à 803.009.297 euros hors exercice de la Clause d'Extension, et à 923.460.697 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

Dépenses liées à l'émission

Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix (soit 18,38 euros par action), la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à un maximum d'environ 27 millions d'euros à la charge de la Société hors exercice de la Clause d'Extension, et à un maximum d'environ 32 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, étant précisé que les rémunérations des intermédiaires financiers au titre du placement des actions cédées en cas d'exercice de l'Option de Surallocation seront supportées par Lumina Parent Sàrl (un maximum de 4 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation). La rémunération des intermédiaires financiers inclut une partie dont le paiement sera laissé à la discrétion de la Société et, en cas d'exercice de l'Option de Surallocation, de Lumina Parent Sàrl.

Les frais légaux et administratifs à la charge de la Société sont estimés à environ 8 millions d'euros.

Legrand prévoit d'imputer ces charges sur la prime d'émission.

But de l'émission

L'Offre et l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ont pour objectif de permettre à la Société de procéder au refinancement d'une partie de son endettement, de poursuivre son développement en lui donnant accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités, notamment afin de poursuivre ses objectifs de croissance organique et de croissance externe, et de conforter sa stratégie.

Garantie

L'Offre fera l'objet d'une garantie de placement par un groupe d'établissements financiers (les « **Etablissements Garants** ») dirigé par BNP Paribas, J.P. Morgan Securities Limited, Lehman Brothers International (Europe), Morgan Stanley & Co. International Limited, chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Chefs de file et Teneurs de Livre associés** »), portant sur l'intégralité des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre.

Cet engagement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

La signature du contrat interviendra au plus tard le jour de la fixation du prix de l'Offre, soit le 6 avril 2006.

Le contrat de garantie, après consultation préalable, dans la mesure du possible, avec Legrand et Lumina Parent Sàrl et après notification préalable, pourra être résilié par les établissement garants jusqu'à la date de règlement-livraison (incluse) des Actions Nouvelles, notamment en cas de survenance d'événements susceptibles d'affecter le succès de l'Offre.

En cas de résiliation du contrat de garantie, Legrand informera sans délai Euronext Paris, qui publiera un avis.

Le contrat de garantie prévoira la possibilité pour les Etablissements Garants de réaliser, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des opérations de stabilisation.

Date de première cotation et de début des négociations

La première cotation des Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) et des Actions Existantes composant le capital de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris devrait intervenir le 6 avril 2006 et les négociations devraient débuter le 7 avril 2006. A compter du 7 avril 2006 jusqu'à la date du règlement-livraison, ces négociations interviendront dans les conditions de l'article L. 228-10 du Code de commerce sur une ligne de cotation unique intitulée « Legrand Promesses » et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire.

Engagement de conservation

La Société s'engagera, à l'égard des Etablissements Garants et sous réserve de certaines exceptions, à ne procéder à aucune émission, offre ou cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société pendant 180 jours à compter de la date de règlement-livraison.

KKR, Wendel, WestLB AG, Montagu Private Equity, Goldman Sachs Capital Partners et Compagnie d'Uzaru (étant précisé que l'engagement de conservation de Compagnie d'Uzaru portera sur 90 % de la participation détenue par Compagnie d'Uzaru) s'engageront, sous réserve de certaines exceptions, à ne procéder à aucune offre ou cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société pendant 180 jours à compter de la date de règlement-livraison.

Lumina Parent Sàrl s'engagera à l'égard des Etablissements Garants et sous réserve de certaines exceptions à ne procéder à aucune émission, offre ou cession ou à aucun nantissement d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société pendant une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison.

Aux termes du pacte d'actionnaires conclu entre KKR et Wendel le 21 mars 2006, KKR et Wendel se sont engagés l'un envers l'autre à ne pas céder d'actions de la Société, sous réserve de certaines exceptions, pendant une période commençant à courir à compter du jour de la première cotation des actions et qui prendra fin dix-huit mois après l'expiration de la période de l'engagement de conservation d'actions de la Société devant être pris par KKR et Wendel vis-à-vis du syndicat bancaire.

Les principaux managers du Groupe en fonction dans l'entreprise au moment de l'introduction en bourse envisagée sont également tenus à un engagement de conservation de quatorze mois, sous réserve de certaines exceptions.

Structure de l'augmentation de capital réservée à GP Financière New Sub 1 SCS

<i>Nombre maximum d'Actions Nouvelles Réservées</i>	Un nombre maximum de 33.862.914 actions nouvelles, susceptible d'être réduit à 27.309.519 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, à émettre dans le cadre d'une émission réservée à GP Financière New Sub 1 SCS.
<i>Modalité de souscription</i>	Les Actions Nouvelles Réservées seront souscrites par compensation avec la créance que GP Financière New Sub 1 SCS détient sur la Société au titre du prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées, sur la base de l'engagement de souscription aux Actions Nouvelles Réservées de GP Financière New Sub 1 SCS.
<i>Fourchette indicative du prix des Actions Nouvelles Réservées</i>	Le prix d'émission des Actions Nouvelles Réservées devrait se situer dans une fourchette indicative de prix comprise entre 17 euros et 19,75 euros par action. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette.
<i>Date de jouissance</i>	Les Actions Nouvelles Réservées seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance à compter de la date d'ouverture de l'exercice en cours, soit le 1 ^{er} janvier 2006.

Structure de l'Offre Réservée aux Salariés

<i>Nombre maximum d'Actions Nouvelles Réservées aux Salariés</i>	Un nombre maximum de 6.433.824 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des filiales françaises du groupe détenues, directement ou indirectement, à plus de 50% par la
--	--

société et adhérents du plan d'épargne de Groupe Legrand Actionnariat.

Modalités de souscription

La souscription sera effectuée par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Legrand CAP 2011 » dans le cadre du plan d'épargne de Groupe Legrand Actionnariat.

Fourchette indicative du prix des actions objet de l'Offre Réservée aux Salariés

Le prix de souscription des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sera égal au prix de l'offre diminué d'une décote de 20%. A titre indicatif, le prix de souscription des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 13,60 euros et 15,80 euros.

Date de jouissance

Les Actions Nouvelles Réservées aux Salariés seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance à compter de la date d'ouverture de l'exercice en cours, soit le 1^{er} janvier 2006.

Produit brut de l'émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés

Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés s'élèverait à 87.500.000 euros en cas d'émission de la totalité des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés.

Calendrier indicatif

22 mars 2006

Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus

23 mars 2006

Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO

Ouverture de l'OPO

Ouverture du Placement Global

Ouverture de l'Offre Réservée aux Salariés

5 avril 2006

Clôture de l'OPO à 17h30 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 23h59 (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet

Clôture de l'Offre Réservée aux Salariés à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par courrier (heure limite de réception) et 23h59 (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet

6 avril 2006

Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée)

Fixation du Prix de l'Offre

Fixation du prix de l'Offre Réservée aux Salariés

Signature du contrat de garantie

Exercice éventuel de la Clause d'Extension

Diffusion du communiqué de presse confirmant le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre et indiquant le Prix de l'Offre et le Prix de l'Offre Réservée aux Salariés

Première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris

7 avril 2006

Début des négociations des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (notamment sous la forme de promesses d'actions)

12 avril 2006

Règlement-livraison des Actions Nouvelles

2 mai 2006

Règlement-livraison des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés

5 mai 2006

Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation

Fin de la période de stabilisation éventuelle

Contact Investisseur

Monsieur François Poisson

Legrand

82, rue Robespierre

93170 Bagnole

+33 (0)1 49 72 52 00

+33 (0)1 43 60 54 92

Intermédiaire financier

Chefs de file et Teneurs de livre associés : BNP Paribas, JP Morgan, Lehman Brothers International (Europe), Morgan Stanley

Co-chefs de file associés : Credit Suisse Securities (Europe) Limited, Goldman Sachs International, HSBC Bank Plc, Société Générale

Co-managers : Calyon, Lazard Ixis, Oddo et Cie

Mise à disposition du prospectus

Le prospectus visé le 22 mars 2006 par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 06-082 est constitué d'un document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 21 février 2006 sous le numéro I.06-009 et d'une note d'opération. Les facteurs de risque relatifs à Legrand et à l'offre sont décrits au Chapitre 3 du Document de base et au chapitre 2 de la note d'opération.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Legrand, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges, sur le site Internet de Legrand (www.legrandelectric.com) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org)

A PROPOS DE LEGRAND

Legrand (www.legrandelectric.com) est le spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations. Son offre intègre des solutions pour les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. Avec plus de 130 000 références et des implantations dans plus de 60 pays, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros. Fort de ses 31 000 collaborateurs et avec près de 5% de ses ventes engagées dans la R&D chaque année, le groupe concentre son développement sur l'innovation et le lancement régulier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Legrand n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Legrand, n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Aucune copie du présent communiqué de presse ne doit être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation ou incitation à investir.

Ce communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (1) ne se trouvent pas au Royaume-Uni, (2) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, (3) entrent dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié).

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Communication Financière :

Legrand
François Poisson
Tél : +33 (0)1 49 72 53 53
Fax : +33 (0)1 43 60 54 92
E-mail : francois.poisson@legrand.fr

Contact Presse :

Publicis Consultants
Axel Baviere
Tél : +33 (0)1 44 43 73 11
Fax : +33 (0)1 44 43 75 65
E-mail : axel.baviere@consultants.publicis.fr